

A.S.E. VALLEE DU GARDON
272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze
www.valleedugardon.free.fr
BULLETIN D'INFORMATION N° 5
(septembre 2014)

Compte Rendu de la réunion du 15 septembre 2014

1° Limitation de la vitesse route de St Jean du Gard :

Depuis septembre 2013 notre association milite pour que la vitesse soit limitée à 50 km/h sur la route de St Jean du Gard à l'entrée d'Anduze. Nous avons adressé à Monsieur le Maire et au Conseil Général une pétition réunissant 157 signatures pour demander cette limitation.

Nous avons également à plusieurs reprises, rencontré le Maire ainsi que le responsable départemental de ces questions afin de faire connaître les demandes des riverains.

Suite à nos actions, le président du Conseil Général a limité la vitesse à 70 km / H par arrêté du 22 avril 2014. **Depuis cette date aucun panneau de limitation n'a été mis en place. Notre association relance donc par courrier les services du département en charge de la voirie pour connaître la date de leur installation.**

2° Recours contre le l'aire de stationnement prévue au PLU d'Anduze:

Nous avons fait intervenir sur ce dossier Maître Dombre ainsi que des experts en écologie et en urbanisme afin d'analyser la cohérence et la légalité du PLU. Les analyses qui ont été faites ont permis de mettre en évidence de nombreuses irrégularités et arguments susceptibles d'entraîner l'annulation du PLU.

Notamment:

- La description des lieux pour tenter de justifier le projet de parking sur cette zone est manifestement erronée.
- La nouvelle zone NG vient interrompre la continuité de l'espace naturel boisé existant le long du Gardon. Le plan est manifestement incomplet, et ne respecte pas la réserve mentionnée par le Conseil Général..
- Le choix de mettre en place la zone NG, en vue de la création d'une aire de stationnement, est en contradiction avec les engagements pris en compte par le Plan d'Action pour le Développement Durable, qui évoque expressément la nécessité de préserver les corridors écologiques, trame verte et bleue et même de les consolider... Le PLU non seulement ne traduit pas ces orientations dans le plan de zonage, mais dans cette zone les viole allègrement.
- Par ailleurs, la compatibilité de cette nouvelle zone avec le règlement du PPRI (prévention des risques) apparaît tout à fait discutable, les dispositions de celui-ci ne pouvaient permettre la mise en place de cette zone Ng au confluent du ruisseau des Gravieres et du Gardon.

Tous ces points, ainsi que de nombreux autres (1), ont été développés par notre avocat dans un recours gracieux adressé au Maire d'Anduze pour demander l'annulation de la délibération du Conseil Municipal qui approuve le PLU. **Ce recours a été rejeté par le Maire.**

Il devient donc nécessaire d'introduire avant le 18 octobre 2014 un recours contentieux devant le Tribunal Administratif afin d'obtenir l'annulation de ce projet. **L'association, en accord avec les personnes les plus concernées, a décidé de poursuivre cette procédure en confiant ce dossier à Maître Dombre.**

Le recours gracieux, a pu être engagé grâce à votre soutien financier. L'association dispose aujourd'hui d'une partie des fonds nécessaires à la poursuite de la procédure. Nous avons néanmoins encore besoin de vos dons pour compléter le financement de cette opération.

Par avance merci à tous ceux qui pourront nous manifester leur soutien

Nota (1) : Vous pouvez consulter l'intégralité du recours gracieux adressé au Maire sur notre site internet www.valleedugardon.free.fr